

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS 0 fr. 40 cent.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 13. S. Gérard.

V. 14. S. Caliste.	L. 17. S ^e Estelle. D. o.
S. 15. S ^e Thérèse.	M. 18. S. Luc, évant.
D. 16. S. Gal, év.	M. 19. S ^e Savinien.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN	15 fr.
SIX MOIS	8
TROIS MOIS	4
UN NUMÉRO	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 11 octobre 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de septembre 1870, que la Caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1870, une somme de *soixante-douze mille neuf cent soixante francs quatre centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÈTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Payer de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du trésor public à Paris, des traites à 30 jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de *soixante-douze mille neuf cent soixante francs quatre centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine, pendant le mois de septembre 1870, au compte de l'exercice 1870, et qui se répartissent de la manière suivante; savoir:

Chapitre 4	37,982	fr. 84
— 5	4,098	99
— 6	145	50
— 7	30	07
— 8	6,312	20
— 9	14,557	20
— 10	30	07
— 11	8,099	60
— 13	404	30
— 18	1,299	27
<hr/>		
Total.	72,960	fr. 04

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 11 octobre 1870.

V. CREN.

Par le Commandant:
 L'Ordonnateur p. i.,
 D'HEUREUX.

Par décision de M. le Commandant en date du 6 octobre 1870, les sieurs Comolet frères et les fils de l'aîné, ont été autorisés à expédier pour un des ports de France, la goëlette *Jeune-Lucie*, sous le commandement d'un maître au cabotage, à défaut de capitaine au long-cours disponible dans la colonie.

Par décision du Commandant en date du 7 octobre 1870, M. Salomon (Charles), capitaine de la 1^{re} compagnie de la milice, a été nommé capitaine-adjudant-major de la milice, (emploi créé.)

Par décision du Commandant du même jour, la démission offerte par M. Folquet (Joseph) de son grade de sous-lieutenant à la 4^e compagnie de la milice, a été acceptée.

Une demande a été adressée à l'administration par M^{me} v^e Lodes, dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession à titre gratuit du terrain portant le n° 139 du plan cadastral de la ville, borné: au nord par la rue Borius, à l'ouest par la rue Bisson, au sud par le n° 139 bis, concédé au sieur Etienne Poirier, à l'est par le n° 125, ledit terrain mesurant 148^{me} 75.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 29 septembre 1870.

INSCRIPTION MARITIME.

AVIS.

Le public est informé qu'il est déposé à l'île Aux Chiens, chez les sieurs Doublé et Plaine, un canot de construction anglaise, en très-bon état, peint en noir, sans inscription ni numéro, trouvé par eux dans la passe du Sud-Est, le 5 octobre 1870.

Le Commissaire de l'inscription maritime,
 Ed. LITTAYÉ.

TRIBUNAL MARITIME COMMERCIAL.

Par jugement du Tribunal maritime commercial réuni à Saint-Pierre le 6 octobre:

Le nommé Leforestier (Pierre), matelot de 3^e classe, inscrit à Tréguier, embarqué sur le brig *Anatole*, a été condamné, pour désertion dans une colonie française, à un mois d'emprisonnement et à une campagne d'un an, à 2/3 de solde, sur un bâtiment de l'Etat;

Le nommé Hello (Jean), matelot de 3^e classe, inscrit à Paimpol, embarqué sur le navire *Francis*, a été condamné, pour désertion dans une colonie française, à un mois d'emprisonnement et à une campagne d'un an, à 2/3 de solde, sur un bâtiment de l'Etat.

APPROVISIONNEMENTS ET SUBSISTANCES.

Adjudication publique sur soumissions cachetées pour la fourniture du bois de chauffage aux divers services de la colonie du 1^{er} janvier 1871 au 1^{er} janvier 1873.

Conformément au cahier des charges approuvé par M. le Commandant de la colonie en Conseil d'administration, le 1^{er} octobre courant, il sera procédé le samedi 15 dudit mois, à deux heures de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à l'adjudication publique sur soumissions cachetées,

De l'entreprise de la fourniture du bois de chauffage nécessaire aux divers services de la colonie du 1^{er} janvier 1871 au 1^{er} janvier 1873.

Le cahier des charges concernant cette fourniture est déposé au détail des approvisionnements et subsistances où chacun peut prendre connaissance.

Les soumissions seront déposées dans la boîte aux adjudications placée au secrétariat de l'Ordonnateur. Les soumissionnaires devront être présents à l'adjudication ou dûment représentés.

Les offres seront conformes à la formule suivante:

« Je soussigné (nom et prénoms en toutes lettres), demeurant à Saint-Pierre, me soumets et m'engage envers M. l'Ordonnateur stipulant au nom de l'Etat, à



PARTIE NON OFFICIELLE

On écrit de Saint-Pétersbourg, le 20 août :

On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que la nouvelle des succès de la Prusse a été accueillie avec plaisir en Russie. Ce que nous autres Russes avons désiré dès l'origine de la lutte, c'est le maintien de l'équilibre européen, et tout ce qui pourrait le compromettre est l'objet de nos appréhensions. C'est le point de vue auquel s'étaient placés, dès le mois de juillet dernier, les principaux organes de l'opinion publique à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Une extension exagérée de la puissance prussienne ne nous serait certainement pas avantageuse, et il n'y a qu'à consulter l'histoire des dernières années pour se convaincre que la politique du cabinet de Berlin n'a rien eu de conforme à nos intérêts. Non-seulement la Prusse ne nous a rendu aucun service dans la guerre de Crimée, mais elle a suivi à l'égard du Danemark et de l'Allemagne des errements contraires aux traditions de notre diplomatie.

Vous s'avez que l'intégrité de la monarchie danoise n'avait pas eu de défenseur plus ardent que l'empereur Nicolas, et vous n'ignorez point que nous étions heureux de voir les clefs de la Baltique aux mains d'un petit peuple honnête et courageux comme le peuple danois. Vous savez aussi que nous portions un vif intérêt à l'indépendance souveraine des princes de l'Allemagne du sud. Les procédés du roi Guillaume et de son ministre devaient donc éveiller nos préoccupations. La *Gazette de Moscou* l'a dit avec infiniment de justesse : « Avons nous oublié le coup fatal, longuement prémedité, que la Prusse a porté, dans le moment où l'on s'y attendait le moins, à l'ancienne Confédération germanique ? La Prusse nous a-t-elle demandé notre consentement, lorsqu'elle méditait tous ces coups ? La Russie a-t-elle profité en quelque chose de cette politique de spoliation et d'envahissement ? La position de la Russie s'est-elle améliorée, grâce à cette résolution ? Tout Russe honnête et raisonnable dira que l'ordre de choses créé par les conquêtes de la Prusse ne saurait-être, en aucune manière, à l'avantage de la Russie. »

C'est aussi la *Gazette de Moscou* qui déclare que « la puissance de la France est l'unique contre-poids de la puissance prussienne. » La même feuille se plaint que jamais les journaux allemands n'ont été aussi insolents à l'égard de la Russie que depuis quelques jours. Elle ajoute « qu'à mesure que le patriotisme germano-prussien s'accroît, la haine instinctive contre la Russie devient plus profonde. »

Le journal *la Voix* insiste particulièrement sur la situation des provinces baltiques et sur le danger qu'il y aurait à voir la Prusse favoriser les réclamations de la noblesse livonne. Assurément la monarchie du roi Guillaume n'aurait pas l'insolence de réclamer tout d'abord celles des provinces de la Russie où l'on parle allemand, mais elle commencerait, comme elle l'avait fait pour les duchés danois, ce travail souterrain d'intrigues et de propagande dont elle a le monopole.

Telle était notre impression au début du conflit actuel. Vous comprendrez sans peine

que les derniers événements n'ont fait qu'affirmer cette opinion. La *Gazette de Moscou* vient de publier un article, très-remarqué ici, où on lit cette phrase : « Un désastre de la France serait une catastrophe terrible pour le monde entier, et nous ne pouvons nous représenter quelles en seraient les conséquences pour l'Europe. Il est certain que les intérêts de la Russie sont plus que jamais mêlés aux destinées de la France. » (Journal officiel).

On lit dans le *Journal de Rouen*:

Parmi tous les faits émouvants qu'on raconte, il n'en est pas qui nous semble plus admirable de patriotisme, dans son émouvante simplicité, que celui-ci, qui s'est passé dans notre ville, et dont on nous garantit l'authenticité.

Deux gardes nationaux faisaient une quête à domicile pour les blessés de notre armée.

En passant dans une petite rue du quartier Saint-Nicaise, les gardes aperçurent une pauvre vieille qui, assise sur le seuil de sa porte, grignottait une croûte de pain.

Cette vieille interpellait un de nos quêteurs et fouillant dans sa poche :

— Tenez, monsieur, lui dit-elle, voici vingt sous pour nos soldats !

Elle se remet tranquillement à manger son morceau de pain, sans prêter l'oreille aux remerciements qui lui sont adressés.

A quelque temps de là, leur mission remplie, nos gardes repassent par la même rue et retrouvent au même endroit la vieille, qui les aborde cette fois avec un certain embarras :

— Mon bon monsieur, dit-elle au garde qui avait reçu son offrande, est-ce que cela vous contrariera de me rendre ma pièce de vingt sous ?

— Mais du tout, répond le quêteur, qui tire 1 fr. de son sac et le remet à la vieille. Vous avez eu le cœur plus grand que la bourse, ajoute-t-il, cela ne vous empêche pas d'être une brave femme, et je ne saurais vous en vouloir.

Mais la vieille, en échange de la pièce de vingt sous, lui tendait une pièce de 5 fr. Cette fois notre concitoyen fut ému et hésita à prendre l'écu.

— Ne craignez-vous pas, dit-il avec douceur, que cette somme ne soit lourde pour vous ? Je crains, la mère, que vous ne fassiez là plus que vous ne pouvez ? Réfléchissez.

— Monsieur, répondit simplement la vieille femme, que deviendrons-nous si on ne faisait que ce qu'on peut ?

J'ai un petit neveu à larmée. S'il a la chance de ne pas être blessé, ça servira pour ses camarades.

La Sœur de Charité.

On rapporte qu'une Sœur de Charité, venant de panser un soldat, a eu les deux jambes emportées par un boulet de canon. Quelques journaux de l'Est ajoutent de courts détails à ce simple, mais admirable fait divers.

C'était à Reischhoffen ; une jeune religieuse suivait nos troupes battant en retraite. Tout à coup, elle s'arrête. Un soldat vient de tomber, et elle a entendu un cri. Un instant après, elle est auprès du blessé qu'elle soigne et qu'elle console.

ETAT de la quantité de produits de pêche expédiés de Saint-Pierre,
du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 1870.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois SEPTEMBRE.	TOTAL au 1 ^{er} octobre. 1870.	PENDANT LA PÉRIODE correspond. de 1869.	AUGMEN- TATION en 1870.	DIMINU- TION en 1870.
Morue sèche.....	387,552 k.	3,824,391 k.	4,211,943 k.	3,042,653 k.	1,169,290 k.
Morue verte.....	1,048,425 k.	6,048,325 k.	7,696,750 k.	5,443,122 k.	1,653,628 k.
Huile de foie de morue.....	46,750 k.	1,024 k.	47,774 k.	3,502 k.	44,272 k.
Rogues.....	8,338 k.	107,889 k.	116,327 k.	93,635 k.	22,592 k.
Issues de morue.....	70,200 k.	22,050 k.	92,250 k.	95,790 k.	3,540 k.

L'Agent chargé des Douanes,
J. LARUE.

Vu : L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Le Commissaire de l'inscription maritime,
Ed. LITTAZÉ.

fournir le bois de chauffage nécessaire aux divers services de la colonie, à raison de fr. le stère,

« Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges du 1^{er} octobre 1870, et je m'engage à m'y conformer. »

A l'appui de cette soumission, il est indispensable de joindre le récépissé du versement au Trésor de la somme de 100 francs ou un acte de cautionnement comme il est indiqué aux articles 3 et 8 du cahier des charges précité. L'inobservation de ces formalités entraînerait le rejet des offres.

Le Commissaire aux subsistances,

J. BRUÈRE.

Approuvé:
L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

AVIS

Le samedi 15 octobre courant et jours suivants, s'il y a lieu, à 10 heures du matin, au magasin général de la colonie, il sera procédé à la vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, de :

Pièces, barriques, barils, boucauts, embarcation, vieux cordage, vieux cuivre, vieux fer, poulies, matelas, couvertures, bottes de mer, pantalons, capotes, etc.

La vente se fera au comptant ; les lots adjugés ne pourront être enlevés par les acquéreurs qu'après le versement au Trésor du montant de l'adjudication.

Saint-Pierre, le 5 octobre 1870.

Le Commissaire aux subsistances,
Jules BRUÈRE.

Vu :
L'Ordonnateur p. i.,
D'HEUREUX.

Son saint travail est fini, et, le doigt au front, elle ébauche un signe de croix aussitôt interrompu...

Un boulet de canon arrive qui lui emporte les deux jambes, et elle tombe mourante sur le blessé.

Son nom, qui le dira? qui peut le dire? elle n'en a pas. C'est une Sœur de Charité. Ces vaillantes femmes sont le plus souvent des filles du peuple, des pauvres soignant et consolant des pauvres; mais combien de fois aussi ce sont des filles de haut rang qui renoncent à la dentelle pour la robe de bure, à leurs joyaux pour le chapelet noir et le Christ de cuivre.

Le rang, le nom lui-même a disparu. Il ne reste plus que la Sœur de Charité, c'est à dire la femme la plus noble et la plus élevée de l'ordre social, et l'expression la plus touchante du christianisme.

C'est la providence de tous ceux qui souffrent. Au premier cri qu'elle entend, héroïque et dévouée, toujours calme, elle se lève et elle vient au secours de l'orphelin abandonné, de la veuve sans appui, du soldat couvert de blessures et de sang...

Eh bien! j'ai ouï des gens résumer le dévouement de la Sœur de Charité par ce mot stupide et impie: « C'est son métier. »

Oui! un métier! le jour où l'humanité décrètera que le dévouement est une fonction et l'héroïsme un emploi...

Ah! qu'un jour l'infortune vous étende sur un lit d'hôpital ou qu'elle vous conche, blessé, sur un champ de bataille, et vous verrez si les filles de Saint-Vincent-de-Paul ne font qu'un métier...

Mais pourquoi parler du dévouement lui-même?

Vertu sans nom, héroïne sans poète, sainte sans légende, la Sœur de Charité vit et meurt oubliée sur un lit de l'hôpital, quand elle ne succombe pas au milieu de nos soldats ou dans l'exil.

Car elle appartient à tous les pays, elle, et à tous les malheureux. Impassible et résignée, elle part, son crucifix à la main, pour le pays des Lapons ou pour la Chine, pour la Crimée, pour l'Italie, pour les bords du Rhin, et sa coiffe blanche bravera également le vent du Nord et le soleil de l'Asie.

La Sœur de Charité a pour patrie le monde, et pour famille l'humanité.

(*Gaulois*).

Nous lisons dans la *Vigie de Cherbourg*:

« Le hasard nous a, dans la journée de samedi, rendu témoin d'un effrayant spectacle. Nous promenant sur les bords de la mer à Equeurdreville nous fûmes tout à coup surpris par un bruit sourd semblable à la détonation éloignée d'une pièce de gros calibre, et qui paraissait sortir des profondeurs de la mer; au même moment d'énormes masses d'eau soulevées par une force mystérieuse s'élevèrent de la surface des flots, et comme de véritables trombes se soutinrent un instant en colonnes d'une hauteur prodigieuse pour retomber avec un bruit formidable en bouleversant profondément les flots. Ce spectacle étrange se renouvela plusieurs fois à notre grand effroi. »

— Renseignements pris, nous avons enfin pénétré ce mystère; ces trombes, ces détonations, n'étaient autre chose que les explosions des torpilles dont, sur les ordres du ministre de la marine, le personnel du port de Cherbourg avait expérimenté les effets. Une attaque de la passe de l'Ouest avait été simulée, et un premier essai tenté sur le système des torpilles établi au large de la rade pour en défendre l'entrée.

— Autant qu'il nous a été permis d'en juger à distance, ces expériences ont dû être satisfaisantes, car rien ne saurait donner une idée de la puissance dévastatrice de ces formidables engins. Puissance, mystère et soudaineté, tout concourt à faire des torpilles sous-marines le plus terrible des agents que le génie malfaisant de l'homme ait inventé pour détruire ses semblables. On frémît en songeant à ce qu'il adviendrait d'un navire, fût-il même prussien, s'il se harsardait à se mettre à la portée d'un de ces engins; il serait infailliblement et instantanément coulé, englouti corps et biens, sans qu'il en restât la moindre trace.

Nous trouvons dans une correspondance particulière, datée de Médéah, le récit dramatique d'une chasse à la panthère.

Le 20 juin, un jeune Français, M. Charles T..., habitant une ferme située à une certaine distance de la ville, était parti de grand matin, en compagnie de deux indigènes, afin de chasser les sangliers qui abondent dans cette partie de notre colonie.

Déjà trois de ces animaux avaient été portés bas par les chiens, quand l'un de ces derniers, arrêté devant un épais buisson formant lisière à un petit bois, se mit à aboyer avec fureur, sans toutefois oser pénétrer dans le fourré.

Jugeant non sans raison, que quelque chose d'extraordinaire devait se passer de ce côté, M. T..., suivi de l'arabe Abdallah, se porta vivement vers le buisson, et, après quelques minutes de recherches, finissait par découvrir cinq jeunes panthères blotties dans le fourré.

Sans calculer les conséquences de leur imprudente entreprise, les deux hommes renouvellèrent la scène du massacre des innocents.

Déjà trois des jeunes victimes gisaient sans vie sur le sol, quand soudain la panthère, qui rôdait aux environs et qu'attiraient les cris de détresse de sa malheureuse progéniture, fit entendre un rauque appel et s'élança au secours de ses petits.

M. T..., qui le premier s'aperçut du danger, fit feu de ces deux coups sur l'animal et ne fit que le blesser, ce qui augmenta sa fureur.

Ramassée sur elle-même, la panthère, la gueule sanglante, l'œil enflammé, surveillait les moindres mouvements de ces ennemis; puis soudain, se détendant comme un ressort elle bondit dans l'espace et vint tomber sur le malheureux Abdallah, qui roula dans la poussière horriblement mutilé par les griffes et les dents de la bête féroce.

Le moment était critique, M. T..., fort heureusement, n'avait rien perdu de son sang-froid; s'armant d'un revolver, il logea à bout portant deux balles dans la tête de la

panthère, qui tombat morte auprès de sa victime expirante.

L'Arabe Abdallah, rapporté à la ferme, fut remis entre les mains d'un médecin, qui constata une fracture au bras gauche, trois blessures profondes sur le corps, et une quatrième au côté gauche du crâne.

Malgré la gravité de toutes ces plaies, on ne désespéra pas de le sauver. (*Débats*).

OFFRANDES NATIONALES à l'occasion de la guerre contre la Prusse.

Souscriptions ouvertes.

A Saint-Pierre:

Chez M. le Trésorier-Pyeur,
Chez M. Hamel, négociant.

A l'ile aux Chiens:

Chez M. Duchesne, gérant de la maison Lemoine de Saint-Malo.

Chez M. Pichot, gérant de la Compagnie générale transatlantique.

Chez M. Lecharpentier, négociant.

A Langlade:

Chez le Chef de poste de la gendarmerie.

A Miquelon:

Chez M. le Chef du service administratif.

Les noms des donateurs seront inscrits à la *Feuille officielle* de la colonie, et leurs dons recevront ultérieurement la destination qu'ils leur auront attribuée.

Offrandes nationales.

REÇUES

A SAINT-PIERRE:

Chez M. le Trésorier-Pyeur.

8^e LISTE.

Secours aux blessés.

M. Lescouplet Désiré 10 fr.

Orphelins et veuves des armées de terre et de mer.

M. Lescouplet Désiré 5 fr.

Orphelins et veuves des volontaires.

MM. Lescouplet Paul 5 fr. Durand Louis 5 fr.
Jugan Jean 5 fr.

Total..... 30 f. 75

Montant des listes précédentes..... 1,474 75

TOTAL à ce jour..... 1,504 75

Chez M. Hamel.

8^e LISTE.

Secours aux blessés.

Squires 20 fr.

Aux veuves et orphelins des volontaires

M. Squires 20 fr.

Total..... 40 fr. 00

Montant des listes précédentes..... 2,581 40

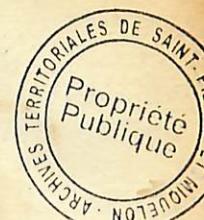
Total à ce jour..... 2,621 40

Total général des offrandes

reçues jusqu'à ce jour, y compris le produit de la loterie..... 6,358 40

Plus 2 francs omis dans les additions précédentes.... 2 ,

6,360 40



**ÉTAT CIVIL.****SAINT-PIERRE.**

NAISSANCES.

6 octobre. — Vierfond (Alphonsine-Adèle-Armantine).

7 octobre. — Beaufils (Marie-Auguste).

9 octobre. — Deminiac (Théophile-Marie-François).

MARIAGES.

Néant.

DÉCÈS.

8 octobre. — Dagort (Louis-Léon), âgé de 3 ans, né en cette île.

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES**PORT DE SAINT-PIERRE**

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

Octobre.	ENTRÉES.	VENANT DE
9	Michel-Emile, c. Lambert, sel et d. m. Saint-Martin.	
Octobre.	SORTIES.	ALLANT A
5	Léonie, c. Lemaire, avec 9 fûts huile de morue, 6 barils rogue de morue, et 150 mannes et colis de morue et issues de morue flétans, etc., ch. par MM. Guibert et fils.	Saint-Servan.
— Anatole, c. Fanouillère, avec 400 madriers, 107 fûts hareng, 14 barriques huile de morue, 135 fûts morue sèche, 135 coffres morue sèche, 22 barils issues de morue et hareng, 45 mannes morues et issues de morue et 25 hectolitres capelans salé, ch. par M. Lemoine.	Saint-Malo.	
— Eugénie-Marie, c. Barbu, avec 75 barriques huile de morue, 2 barriques drache, 26 fûts rogues de morue, 5 barils flétans, 9 barils capelan et 90 colis morue et issues de morue, ch. par MM. Levilly et Cie.	Granville.	
6 Amélie, c. Hue, avec 81 barriques huile de morue, 30 barils rogue de morue, 7 fûts morue sèche et 200 colis morue et issue de morue, capelans, flétans, etc., ch. par la Cie Glc Transatlantique.	Granville.	
7 Eponine, c. Besnard, avec 44 barriques huile de morue, 175 colis morue et issues de morue et 15,577 kil. morue sèche, ch. par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.	Saint-Servan.	

— Jeune-Lucu, c. Amestoy, avec 10 barils langues de morue et 100 colis issue de morue, ch. par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.	Bayonne.
— Alma, c. Hamon, avec 151,286 kil. morue sèche, ch. par MM. Beust père et fils, Lemoine, M. Guibert et fils, E. Levilly et Cie, J. Clément, Cie Glc Transatlantique.	Martinique.
10 Marie-Pauline, c. Jamet, avec 57,150 kil. morue verte, 17 fûts rogues de morue, flétans et issue de morue en vrac, mannes et barils 1 caisse d'huile de foie de morue, contenant 12 bouteilles, ch. par Mme veuve F. Cordon.	Granville.

ERRATA. — Dans la dernière *Feuille aux sorties au lieu de : Berthe-Angèle*, chargée par MM. Beust père et fils, *lisez : Berthe-Angèle*, chargée par MM. Danguilhen frères.

ANNONCES & AVIS**AVIS.**

MM. Allain et Lavissière, ferblaniers, ont l'honneur d'informer MM. les négociants et habitants de Saint-Pierre, qu'ils ont transféré leur atelier de ferblanterie et chaudronnerie, rue du Barachois (ancienne maison Bidel et Jouault.)

Dans ce nouvel établissement et avec les marchandises qu'ils viennent de recevoir de France, ils s'engagent à fournir, pour vendre en boutique, à MM. les négociants, tous les objets de ferblanterie confectionnés par eux, aux prix les plus modérés.

On trouve chez eux : assortiment complet d'ustensiles de cuisine, (ferblanc, fer battu, fonte étamée et cuivre), moules de pâtisserie, lampes Locately, chaînes de balance, seringues en étain fin, verres pour dunettes de navire, lardoirs de toutes dimensions, cafetières à filtre, verres à coude pour lampes, manches d'ombrelles, de parapluies et d'en-tout-cas, bouilloires en fonte étamée, passe-purée, soufflets de cuisine, étain fin en baguette et en saumon, et enfin tous objets concernant la ferblanterie.

Ils se recommandent pour la confection de tous les objets nécessaires dans la cuisine d'un ménage et vendront toujours à très-bas prix.

AVIS.
HUILE de foie de morue blanche et brune pure, chez F. DELANGLE, fabricant, à Saint-Pierre et Miquelon (Terre-Neuve).

EN VENTE**A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT****CERTIFICAT DE CHARGEMENT****PÊCHE DE LA MORUE**

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT**ROGUES DE MORUE**

3 exemplaires : 50 c.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT**PÊCHE DU HARENG**

3 exemplaires : 50 c.

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS**à Saint-Pierre**

Du 13 au 19 octobre 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
OCTOBRE	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 13	10 06	10 21	4 21	4 35
Vend. 14	10 36	11 03	4 36	4 52
Sam. 15	11 10	11 29	5 09	5 27
Dim. 16	11 50	0 13	5 47	6 09
Lundi 17	0 41	1 15	6 35	7 06
Mardi. 18	1 56	2 42	7 43	8 27
Merc. 19	3 29	4 12	9 13	9 58

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 5 au 11 octobre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
5	756	757	7 5	8 5		N.-O.	3	Ni.	
6	762	763	4	4 5		N.-E.	3	Ci.-Cu.	
7	762	759	4 5	5 8		N.	3	Ci.-Cu.	
8	756	755	4	4 5		N.	4	Ci.-Cu.-St.	
9	755	755	4	6		N.-N.-E.	2	Ci.-Cu.	
10	756	757	6 5	6 8		N.-O.	1	Ci.-Str.	
11	759	759	10	8 5		S.-O.	4	Ni.	Brume.

